



Angoulême, le 26 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 10 – Reignac - Chevanceaux – Section sud Construction de la chaussée ouest du raccordement sud

Pour faire suite à la mise en service en juin 2017 des 7 km de la section nord de l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 10 entre Reignac et Chevanceaux, il reste 4 km de la section sud (Touvérac/Chevanceaux) à aménager. C'est la dernière partie encore à 2 x 1 voie entre Poitiers et Bordeaux.

Pour atteindre l'objectif d'y circuler à 2 x 2 voies dès l'été 2019, les travaux s'y enchaînent depuis l'automne 2017 avec la construction du dernier pont dans le futur échangeur de Chantillac/Bors-de-Baignes (RD 133). Parallèlement, les travaux de terrassements et de chaussées ont été menés aussi loin que possible sans interférer avec l'actuelle RN 10, qui coupe pourtant le chantier en son milieu. Les couches de chaussées ont été achevées fin juillet 2018 et la mise en place des équipements (dispositifs de retenue, signalisation verticale, marquage au sol, écrans anti-bruit) prend progressivement le relais.

Le chantier va entrer désormais dans sa phase finale avec de nombreuses étapes de modification de la circulation de la RN 10. La première étape, qui se déroulera entre le 24 septembre et début novembre prochain, va consister à raccorder la future chaussée ouest à l'extrémité sud de l'opération, entre son tracé neuf et la voie existante à l'extrémité nord de la déviation de Chevanceaux.

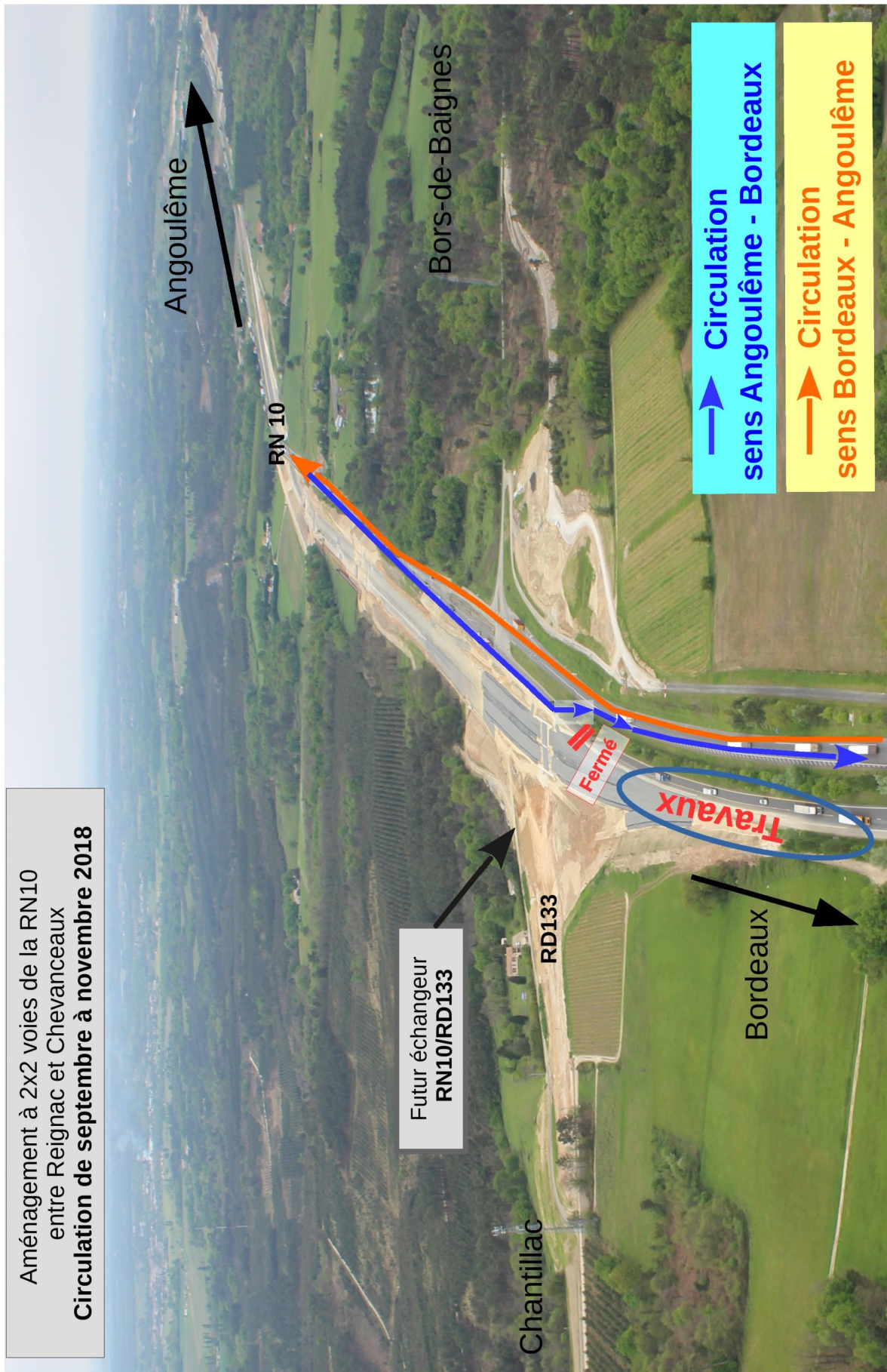
Pour cela, le sens de circulation d'Angoulême vers Bordeaux va devoir être basculé sur la chaussée opposée, sur une longueur de 2 km. Les usagers y rouleront à double sens. Il ne sera pas possible pendant cette période, en venant d'Angoulême, de sortir de la RN 10 par la bretelle de l'échangeur de Chevanceaux-Nord (RD142) pour rejoindre Chevanceaux ou Chantillac. Une déviation temporaire sera mise en place qui passera par l'échangeur de Pouillac (RD910) 4 km plus au Sud.

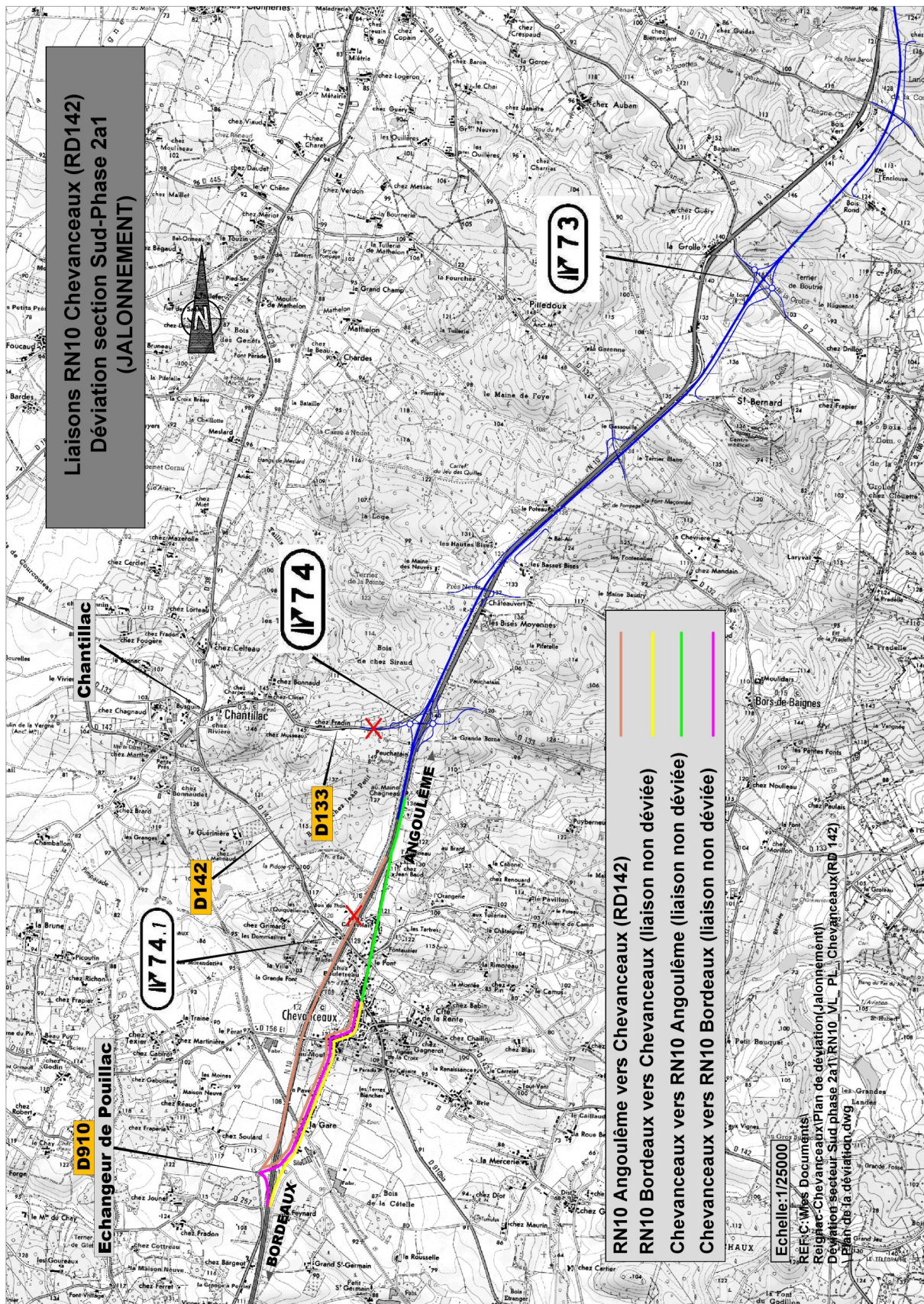
Un communiqué ultérieur précisera les modalités d'exploitation de la RN 10 et l'évolution des déviations locales à l'issue de cette phase de travaux.

Cette opération routière est inscrite au contrat de plan État-région 2015/2020 pour un montant de 68,5 M€ TTC. Elle est cofinancée par l'État et la région Nouvelle-Aquitaine.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, la maîtrise d'œuvre par la direction interdépartementale des routes Atlantique.

Aménagement à 2x2 voies de la RN10
entre Reignac et Chevanceaux
Circulation de septembre à novembre 2018





**Liaisons RN10 Cheveanceux (RD142)
Déviation section Sud-Phase 2a1
(JALONNEMENT)**

— RN10 Angoulême vers Cheveanceux (RD142)
 — RN10 Bordeaux vers Cheveanceux (liaison non déviée)
 — Cheveanceux vers RN10 Angoulême (liaison non déviée)
 — Cheveanceux vers RN10 Bordeaux (liaison non déviée)

Echelle: 1/25000
 R.E.F.C. - Wps Documents
 Reigiec-Cheveanceux/Plan de déviation (Jalonnement)
 Déviation Secteur Sud phase 2a1 RN10_VL_PL_Cheveanceux (RD 142)
 Plan de la déviation.dwg